

## L'indicateur climat : un outil au service de la transition climatique des entreprises

Le changement climatique crée des risques pour les entreprises et plus généralement pour l'économie (inflation et stabilité financière notamment). Dans ce contexte, la Banque de France déploie progressivement des outils d'accompagnement pour les entreprises, leur permettant de disposer gratuitement d'une appréciation des risques auxquels elles sont exposées. En particulier, l'indicateur climat de transition (ICT) permettra aux entreprises des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre de construire des stratégies compatibles avec l'accord de Paris. Elles pourront aussi l'utiliser comme indicateur de référence pour financer leur transition. L'indicateur a vu le jour en 2024 pour trois premiers secteurs : production d'électricité, sociétés foncières, transports. Plus de 1 500 indicateurs ont été attribués. Par ailleurs, un indicateur d'exposition aux risques climatiques sera progressivement proposé à toutes les entreprises situées sur le territoire français.

**Jules AMADEI, Hugo DUTERNE, Pablo GIL**

Direction de Programme indicateur climat

Service Climat Entreprises

Codes JEL  
Q01, Q54,  
D01

Les auteurs remercient l'ensemble du service Climat Entreprises et du service Pilotage et Accompagnement utilisateurs climat (direction de Programme indicateur climat) pour leurs apports et relectures précieux. Les auteurs remercient aussi Franck Lemaire de l'Observatoire des Entreprises (direction des Entreprises) pour son appui concernant les tailles d'entreprise de l'échantillon indicateur climat.

24%

le taux de retour moyen des entreprises sollicitées pour s'inscrire dans la démarche indicateur climat

1 500

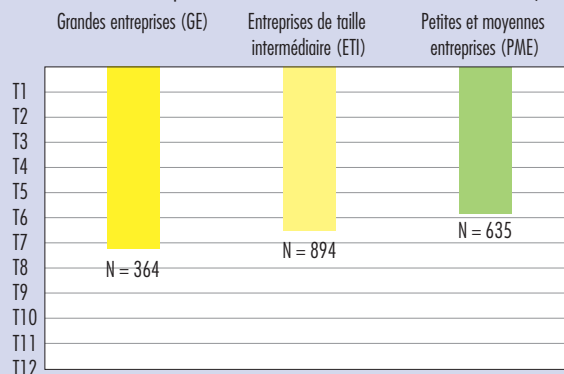
le nombre d'indicateurs climat de transition attribués en 2024, évaluant l'alignement d'une entreprise avec l'accord de Paris

intermédiaire

la qualification moyenne de la trajectoire vers une économie bas-carbone pour les entreprises qui ont répondu en 2024

### Moyenne des indicateurs climat de transition (ICT) par taille d'entreprise

(N = nombre d'entreprises évaluées ; en ordonnée, note ICT)



Lecture : Sur 364 grandes entreprises évaluées, l'ICT moyen est T7, sur une échelle allant de T1 (meilleure évaluation) à T12 (moins bonne évaluation). Les tailles d'entreprise correspondent à la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008.

Source : Banque de France.

## 1 L'indicateur climat, un outil de service public pour les entreprises

Face à l'ampleur des risques liés au changement climatique, la Banque de France déploie des indicateurs destinés à accompagner les entreprises dans l'évaluation de leur stratégie et de leur trajectoire d'émissions ainsi que de leur exposition aux aléas climatiques, sur une base volontaire.

Pour réaliser cette mission, la Banque de France s'appuie sur son réseau de succursales, implantées sur tout le territoire. Du fait de son métier historique de cotation financière des entreprises, la Banque de France a en effet développé une connaissance fine du tissu économique et une relation de confiance avec les entreprises, ce qui facilite le dialogue avec les analystes climat et permet d'obtenir les éléments qui conduiront à une évaluation robuste.

### Accompagner gratuitement les entreprises face aux enjeux liés au changement climatique

L'indicateur climat s'inscrit dans le cadre des missions fondamentales de la Banque de France et plus précisément de sa mission auprès des entreprises, lesquelles sont exposées à de nouveaux risques liés au réchauffement climatique et à la transition énergétique, mais aussi à de nouvelles opportunités : réduction de leur dépendance aux énergies fossiles, investissement dans des techniques ou des matériaux plus performants, innovation par rapport aux concurrents, mobilisation des collaborateurs. Dans ce cadre, l'indicateur climat permet à l'entreprise de mieux prendre conscience des impacts liés au changement climatique, d'évaluer ses actions déjà engagées ou envisagées, et de disposer en retour d'un indicateur de référence, potentiellement utilisable auprès des financeurs ou d'autres parties prenantes, et ce gratuitement.

L'indicateur climat couvre les deux dimensions du changement climatique : transition et adaptation

### La transition vers une économie bas-carbone, avec l'indicateur climat de transition (ICT)

Cet indicateur compare la trajectoire future d'émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise à sa trajectoire de référence, provenant notamment de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), et compatible avec l'accord de Paris, soit un réchauffement limité à 1,5 °C en 2100 (cf. annexe). Cet indicateur permet donc à chaque entreprise analysée d'apprécier son propre alignement par rapport à la trajectoire de l'accord de Paris.

La dimension transition de l'indicateur climat mesure les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le « périmètre d'intérêt » des entreprises. Ce périmètre d'intérêt correspond au périmètre d'émissions de GES le plus pertinent au regard de l'activité, soit une majorité des émissions totales, et sur lesquelles l'entreprise possède des leviers de décarbonation.

En complément, l'indicateur climat de maturité de transition (ICMT) repose sur un ensemble de questions principalement qualitatives, et sensiblement alignées avec les informations demandées dans le standard volontaire européen pour les entreprises de taille petite et intermédiaire (VSME<sup>1</sup>). Il permet de mesurer la cohérence de la stratégie de l'entreprise avec la trajectoire retenue d'émissions de GES.

<sup>1</sup> Voluntary standard for non-listed micro-, small- and medium-sized undertakings.

## Principes méthodologiques de l'indicateur climat de transition

L'indicateur climat de transition (ICT) repose sur plusieurs principes méthodologiques permettant de répondre à plusieurs limites d'autres outils de notation fondés sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG ; Kohler, Da Costa, Cluzel et Umbricht, 2025) :

- **Robustesse** : L'ICT s'appuie sur un partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), et plus précisément sur sa méthodologie ACT (*accelerate climate transition*). Cette approche scientifique garantit une analyse cohérente des plans de transition des entreprises avec les objectifs climatiques, tels que définis par l'accord de Paris.
- **Prospectivité** : L'ICT adopte une approche prospective, tournée vers les émissions de gaz à effet de serre (GES) futures de l'entreprise. Cela s'inscrit dans un horizon temporel court, en lien avec l'horizon de planification des investissements de l'entreprise selon son secteur, et donc adapté pour mesurer les efforts en cours et restant à mettre en œuvre.
- **Accompagnement** : Dans le cadre de l'évaluation que mène la Banque de France, les analystes de son réseau accompagnent les entreprises afin d'expliquer le mécanisme de notation ainsi que la façon de progresser dans ce mécanisme.
- **Vision physique** : L'ICT utilise la production physique de l'entreprise pour calculer son intensité carbone et estimer son efficacité en la matière, afin de s'assurer du « bouclage » ressources/besoins en matières et en énergie, dans le respect des limites d'émissions de GES. Les scénarios utilisés comme références normatives se concentrent davantage sur les stocks et sur les flux physiques que sur leurs contreparties monétaires. L'analyse est menée en intensité carbone (émissions de GES rapportées à des volumes d'activité) et en valeur absolue, afin de mesurer les efforts fournis par l'entreprise et la réalité de la diminution des GES émis.
- **Tangibilité** : L'ICT évalue le plan de transition de l'entreprise selon des critères de tangibilité. Seules les actions de décarbonation dont la mise en œuvre est jugée crédible sont prises en compte pour mesurer l'alignement de l'entreprise. Les critères de tangibilité requièrent que l'action soit documentée, que son effet sur les émissions de GES soit quantifié ou quantifiable, et que des ressources financières y soient dévolues, lorsque cela est pertinent. La validation des actions tangibles est effectuée par l'analyste climat chargé de récolter les informations de l'entreprise.
- **Sectorisation** : La méthodologie de l'ICT est déclinée secteur par secteur, afin de tenir compte des spécificités sectorielles. Ainsi, certains éléments comme les postes d'émissions, les volumes d'activité et les unités utilisées pour les mesurer, ou encore l'horizon temporel de l'évaluation, sont définis au niveau sectoriel. L'appréciation du plan de transition est également très dépendante du secteur, car les leviers de décarbonation diffèrent.

### L'adaptation au changement climatique, l'autre dimension de l'indicateur climat

La dimension adaptation de l'indicateur climat permet aux entreprises de mesurer leur exposition à l'évolution future de différents aléas climatiques (chaleur, précipitations,

vent, incendie, froid, sécheresse) établis relativement à la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)<sup>2</sup>, dans les zones géographiques d'exposition de l'entreprise. À cet effet, les localisations géographiques des centres d'intérêt économiques de l'entreprise en France métropolitaine sont

<sup>2</sup> Ministères de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Transports, de la Ville et du Logement (2023), « La trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) ».

croisées avec les projections climatiques à haute résolution spatiale (maille de 8 km par 8 km) issues du projet « Donner accès aux scénarios climatiques régionalisés français pour l'impact et l'adaptation de nos sociétés et environnements » (DRIAS) de Météo-France. Via l'Espace dirigeant de la Banque de France<sup>3</sup>, chaque entreprise pourra dès début 2026 consulter les expositions de son entreprise et celles de ses chaînes de valeur sur trois niveaux de réchauffement : + 2 °C, + 2,7 °C et + 4 °C, soit les horizons temporels 2030, 2050 et 2100. Ce service est également gratuit et sera enrichi les années suivantes.

**En 2027, un indicateur combinant l'exposition aux différents aléas climatiques sera mis à disposition des entreprises. Il sera enrichi d'une appréciation de leur vulnérabilité à ces aléas climatiques et permettra aux entreprises d'évaluer leurs enjeux d'adaptation.**

En parallèle de cet aspect quantitatif, l'indicateur climat de maturité d'adaptation (ICMA) repose sur un ensemble de questions principalement qualitatives, et sensiblement alignées avec les informations demandées dans le standard volontaire VSME. Il permet d'évaluer la maturité de la stratégie d'adaptation de l'entreprise. Pour l'année 2026, cette analyse sera complétée par une appréciation du degré de vulnérabilité de l'entreprise.

**Une collecte de données limitée, directement auprès des entreprises, fondée sur leur activité courante, en adéquation forte avec les reportings extrafinanciers et les demandes des donneurs d'ordre**

La méthodologie de l'indicateur climat de transition, testée auprès des entreprises avant la mise en production de l'indicateur pour chaque secteur, s'attache à limiter la charge des entreprises en se concentrant sur les données essentielles à l'analyse (40 à 70 points de données), et à maximiser l'utilisation des informations extrafinancières déjà divulguées dans le cadre notamment de la directive

européenne CSRD<sup>4</sup> et du standard VSME. En 2025, jusqu'à 80% des points de données nécessaires à l'indicateur climat peuvent être directement repris de la norme CSRD, et 100% de la norme VSME. L'approche indicateur climat a aussi été pensée pour être cohérente avec les différents standards existants et utilisés par les donneurs d'ordre : SBTi, CDP, GHG Protocol, etc.

Enfin, les questionnaires sectoriels sont modulaires afin de correspondre à toutes les entreprises ciblées. Les plus petites ou les moins matures peuvent ainsi mobiliser la partie qualitative du questionnaire (les indices climat de maturité) pour initier une démarche de transition et d'adaptation. Elles pourront bénéficier d'une évaluation sans pour autant remplir l'intégralité des données demandées. En remplissant de manière exhaustive le questionnaire, les entreprises plus matures obtiennent gratuitement une évaluation à dire d'expert sur leurs plans de transition et d'adaptation.

L'indicateur climat d'une entreprise a vocation à être actualisé tous les deux ans.

### Un indicateur séparé entre les enjeux de transition et d'adaptation

En cohérence avec les éléments précédents, l'évaluation de la stratégie et de la trajectoire d'émission d'une entreprise se décompose en deux indicateurs :

- **L'indicateur climat de maturité de transition (ICMT)** repose sur une analyse à dire d'expert évaluant l'adéquation de la structure de l'entreprise avec les enjeux de transition. Cette évaluation repose sur trois piliers d'analyse : i) prise de conscience des enjeux ; ii) préparation à l'action ; et iii) mise en œuvre de la transition. Elle est restituée sur quatre crans : initial, élémentaire, avancé, très avancé. Les questions associées au pilier « prise de conscience des enjeux » et au pilier « préparation » sont les mêmes pour tous les secteurs. Certaines questions

<sup>3</sup> <https://dirigeant.banque-france.fr>

<sup>4</sup> Corporate Sustainability Reporting Directive.

du troisième pilier (« mise en œuvre de la transition ») sont sectorisées afin de correspondre au mieux aux spécificités de chaque secteur : leviers de décarbonation prioritaires, émissions complémentaires comme celles du scope 3<sup>5</sup> pour la production d'électricité ;

- **L'indicateur climat de transition (ICT)** repose sur une analyse quantitative mesurant l'alignement de la trajectoire de l'entreprise avec l'accord de Paris. Cette notation varie entre le cran T1 (meilleure évaluation) et le cran T12 (moins bonne évaluation), selon le volume d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et sa tendance de réduction par rapport à la trajectoire de référence (cf. échelle de notation *infra*).

### Crans de notation et signification de l'indicateur climat de transition (ICT)

Au regard de l'attendu pour la transition vers une économie bas-carbone, le degré de cohérence de la trajectoire d'émissions de GES d'une entreprise donnée à court et moyen terme est considéré comme :

Excellent	T1
	T2
	T3
Bon	T4
	T5
Intermédiaire	T6
	T7
Partiel	T8
	T9
Limité	T10
Très limité	T11
Transition non engagée	T12

Il est possible pour une entreprise d'obtenir une bonne évaluation de maturité tout en ayant un indicateur quantitatif beaucoup moins favorable.

Enfin, l'**indicateur climat d'adaptation** repose à l'heure actuelle uniquement sur une analyse à dire d'expert évaluant l'adéquation de la structure de l'entreprise avec son adaptation à sa vulnérabilité face aux aléas climatiques. Cette évaluation suit les mêmes piliers que l'ICMT (prise de conscience, préparation, mise en œuvre) et est restituée sur les mêmes quatre crans (initial, élémentaire, avancé, très avancé).

Le schéma ci-dessous récapitule les différents indicateurs mis à disposition.

### L'indicateur climat : un outil modulaire au service de la transition et de l'adaptation

<b>Transition vers une économie bas-carbone</b>	<b>Adaptation au changement climatique</b>
Évaluation de la maturité de la stratégie de l'entreprise (indicateur de maturité)	Évaluation de la maturité de la stratégie de l'entreprise (indicateur de maturité)
+	+
Évaluation de la trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre	Évaluation de l'exposition aux aléas climatiques
=	=
Indicateur climat de transition (ICT)	Indicateur(s) climat d'adaptation

## 2 Une première campagne encourageante : 1500 indicateurs climat attribués

### Après une première phase de tests, le déploiement de l'indicateur climat est progressif et concerne en priorité les secteurs à forts enjeux de décarbonation

En 2022 et en 2023, la Banque de France a procédé à des tests de collecte de données, conduits par les analystes du réseau au cours d'entretiens dédiés. Ces tests ont permis de confirmer le caractère robuste et opérant de la méthodologie développée par la Banque de France, et d'affiner la stratégie de déploiement en ciblant les entreprises appartenant aux secteurs visés par la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (code NACE). L'indicateur climat vise ainsi une dizaine de secteurs d'ici 2027, représentant environ 20 000 entreprises, et 60% des gaz à effet de serre territoriaux.

En 2024, première année de déploiement « en production » sur l'ensemble du vivier d'entreprises des secteurs « producteurs d'électricité », « sociétés foncières » et « transports », environ 1 800 questionnaires ont été envoyés aux entreprises par les analystes de la Banque

5 Émissions de la chaîne de valeur, ici celles qui sont émises lors de la fabrication et du transport des éoliennes ou des panneaux photovoltaïques.

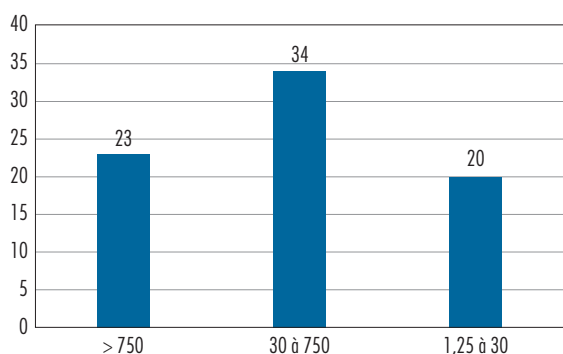
de France<sup>6</sup>. Cet envoi s'accompagnait d'une prise de contact et d'une proposition d'aide au remplissage, de la part de l'analyste. Depuis juillet 2025, sur ces mêmes secteurs, la collecte de données est aussi possible via l'Espace dirigeant, permettant une approche plus ergonomique pour les entreprises.

### Un taux de réponse illustrant un intérêt du tissu productif français pour les enjeux climatiques

En 2024, 513 questionnaires ont été collectés auprès d'entreprises indépendantes ou têtes de groupes, permettant d'attribuer un total de 1 564 indicateurs climat, dont 1 051 à des entités filiales. Les questionnaires proviennent majoritairement de petites et moyennes entreprises (PME). Toutefois, le taux de retour est plus élevé pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI – cf. graphique 1). En cohérence avec le nombre d'entreprises ciblées, le transport représente la majorité des indicateurs climat attribués (893, contre 212 pour les sociétés foncières, et 459 pour les producteurs d'électricité). Cette première année de production de l'indicateur climat est donc très encourageante, avec l'évaluation d'environ 12,5% du périmètre cible initial.

#### G1 Taux de réponse aux questionnaires, par taille d'entreprise en millions d'euros de chiffre d'affaires

(en %)



Lecture : Les entreprises de plus de 750 millions d'euros de chiffre d'affaires ont répondu avec un taux de 23%.  
Source : Banque de France.

Les entreprises évaluées représentent une part significative de la valeur ajoutée des secteurs concernés, cohérente avec ce taux de retour global (cf. tableau).

#### Valeur ajoutée des entreprises évaluées par l'indicateur climat

(en milliers d'euros)

	Valeur ajoutée brute	Part de l'ensemble des entreprises du secteur
Électricité	681 664	10%
Sociétés foncières	7 731 415	22%
Transports	4 458 148	10%
<b>Total</b>	<b>12 871 227</b>	<b>15%</b>

Champ : Le ratio pour les entreprises productrices d'électricité n'intègre pas une grande entreprise française, qui représente à elle seule 79% de la valeur ajoutée totale du secteur.

Lecture : L'ensemble des entreprises du secteur des sociétés foncières évaluées par l'indicateur climat représente 22% de la valeur ajoutée totale des entreprises du secteur, soit 7,7 milliards d'euros.  
Source : Banque de France.

Ces différents taux de réponse sont cohérents avec les taux de retour moyens d'autres questionnaires publics à destination des entreprises, ces dernières étant soumises à de nombreuses contraintes (de temps, de moyens, etc.).

#### Les entreprises évaluées sont en moyenne plus matures en matière de transition qu'en matière d'adaptation

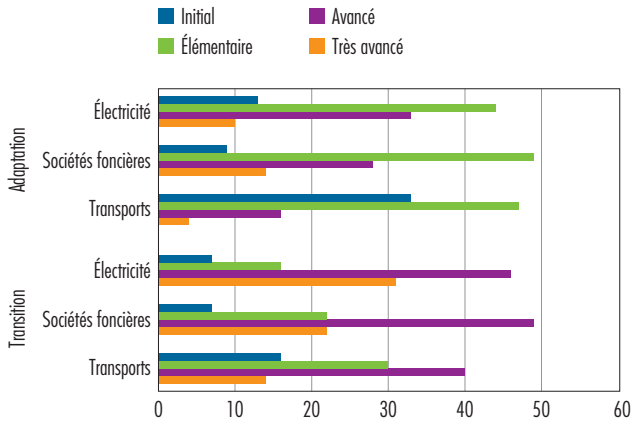
En 2024, la majorité des indicateurs maturité de transition (ICMT) était au stade « avancé » (43%), alors que la majorité des indicateurs d'adaptation (ICMA) était au stade « élémentaire » (46%). Ce constat est cohérent avec la dernière étude menée par la direction générale des Entreprises (DGE), qui montre que malgré les 10 milliards d'euros de sinistres climatiques en 2022, 68% des dirigeants d'entreprise considèrent que l'adaptation aux risques climatiques n'est pas une priorité stratégique (direction générale des Entreprises, 2025).

Si l'ensemble des trois secteurs évalués est concerné par l'adaptation aux risques climatiques, celui des sociétés foncières semble l'être de manière plus importante. Concernant la transition, la production d'électricité affiche la meilleure proportion de maturité « très avancée » (31%). Cela pourrait s'expliquer par la part significative

<sup>6</sup> Au total, 1 564 indicateurs climat ont été attribués, mais seulement 1 495 possèdent une analyse quantitative de la trajectoire de l'entreprise (indicateur climat de transition). En 2025, soit la seconde campagne « en production » de l'indicateur climat, deux secteurs supplémentaires ont été ajoutés : la construction de bâtiments, et le ciment. En 2026, quatre nouveaux secteurs seront couverts : aluminium, chimie, construction de véhicules, pétrole et gaz, et, potentiellement, agriculture (grandes cultures).

### G2 Degrés de maturité adaptation (ICMA) et transition (ICMT) par secteur

(en % des entreprises évaluées)



Lecture : 13 % des entreprises productrices d'électricité évaluées obtiennent la notation « Initial » sur les questions qualitatives liées à l'adaptation (ICMA), contre 7 % pour les questions qualitatives liées à la transition (ICMT).  
Source : Banque de France.

d'entreprises de production d'énergies renouvelables dans le total des réceptions. Ces acteurs sont naturellement très sensibilisés aux enjeux de transition, car cela représente le cœur de leur activité. De plus, le pilier « mise en œuvre » de la maturité est structurellement favorable à une entreprise produisant uniquement des énergies renouvelables.

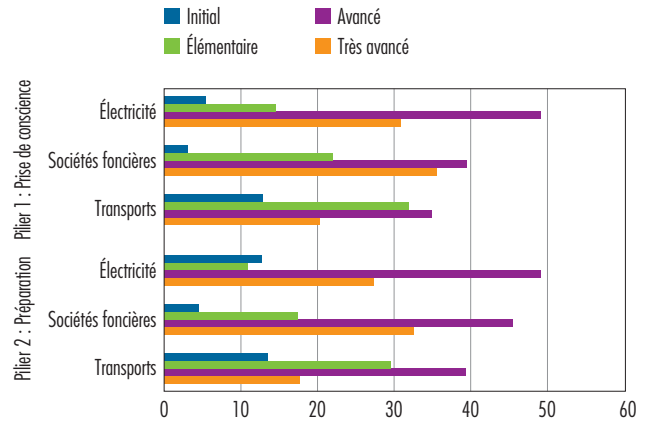
Si l'on se restreint aux piliers « prise de conscience » et « préparation », une proportion plus importante de sociétés foncières et d'entreprises des transports sont jugées « très avancées » (cf. graphique 3). Toutefois, le secteur des transports, malgré une forte implication dans la démarche indicateur climat, semble montrer une moins grande maturité sur les sujets relatifs à la transition que les deux autres secteurs analysés : la part des entreprises dont la stratégie est évaluée à un stade initial ou élémentaire est proche de 40 % pour ce secteur, alors qu'elle est plus proche de 25 % dans les secteurs des sociétés foncières et de la production d'électricité.

**Au sein de l'échantillon évalué, les entreprises de petite taille – ayant un taux de réponse plus faible – sont en moyenne plus avancées dans la transition que les entreprises de taille plus importante**

Au regard de la trajectoire de décarbonation attendue, le degré de cohérence des entreprises interrogées sur une

### G3 Évaluation des deux premiers piliers de maturité transition (ICMT) par secteur

(en % des entreprises évaluées)

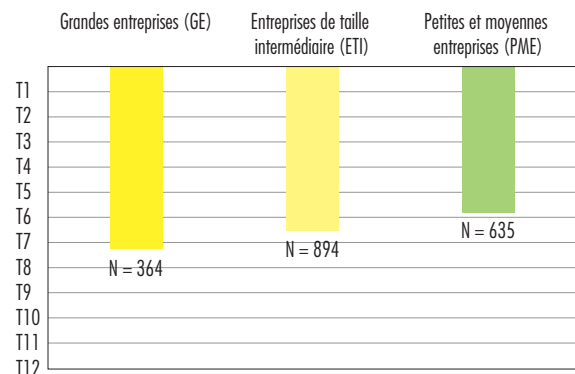


Lecture : 5 % des entreprises productrices d'électricité évaluées obtiennent la notation « Initial » sur le pilier 1 « Prise de conscience » de l'ICMT.  
Source : Banque de France.

base volontaire apparaît à un niveau intermédiaire, soit un indicateur climat de transition (ICT) compris entre T6 et T7 (cf. graphique 4). L'indicateur est en moyenne moins favorable pour les grandes entreprises que pour les entreprises de taille intermédiaires (ETI) et les petites et moyennes entreprises (PME). Le fait que les petites entreprises aient relativement moins répondu amène toutefois à relativiser ce constat.

### G4 Indicateurs climat de transition (ICT) moyen par taille d'entreprise

(N = nombre d'entreprises évaluées ; en ordonnée, note ICT)

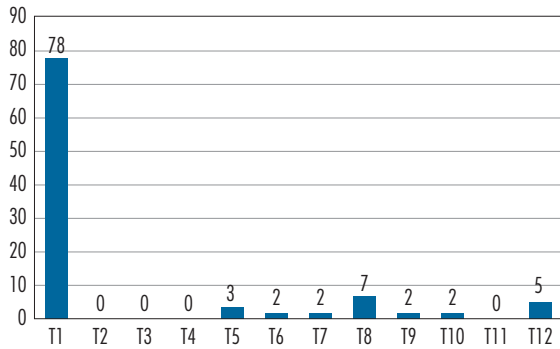


Lecture : Sur 364 grandes entreprises évaluées, l'ICT moyen est T7, sur une échelle allant de T1 (meilleure évaluation) à T12 (moins bonne évaluation). Les tailles d'entreprise correspondent à la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008.  
Source : Banque de France.

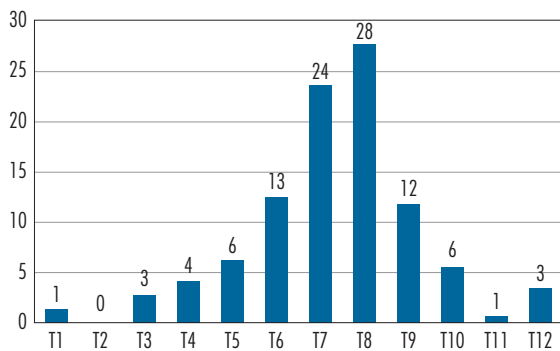
## G5 Répartition des scores des indicateurs climat de transition (ICT) par secteur

(en % des entreprises évaluées)

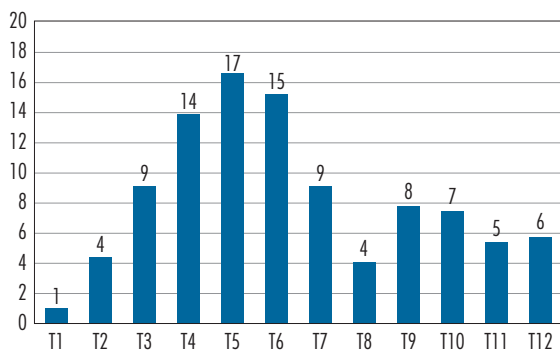
### a) Électricité



### b) Sociétés foncières



### c) Transports



Lecture : 78 % des entreprises productrices d'électricité évaluées ont obtenu le cran de T1 pour l'indicateur climat de transition (ICT).  
Source : Banque de France.

La répartition de l'ICT varie considérablement selon les secteurs. Si le secteur des transports présente une répartition relativement équilibrée, 73 % des dossiers du secteur des sociétés foncières obtiennent une évaluation supérieure ou égale au cran T7. À l'inverse, 78 % des entreprises productrices d'électricité se situent au cran T1.

La spécificité du secteur de la production d'électricité<sup>7</sup> s'explique par la référence sectorielle retenue, issue du scénario « net zero » de l'Agence internationale de l'énergie (*World Energy Outlook, 2023*), uniquement disponible à la maille « monde ». Cette courbe de référence favorise les entreprises françaises, ces dernières ayant un mix électrique déjà très peu carboné. Néanmoins, il ne faut pas surestimer l'impact favorable de cette référence normative sur l'alignement des entreprises, la ligne de fracture se situant davantage entre les entreprises décarbonées à 100 % et celles qui possèdent des actifs fossiles<sup>8</sup>.

## 3 Les cas d'usage de l'indicateur climat

### Un outil pour les entreprises au service de leur transition et de leur adaptation

L'indicateur climat permet d'abord d'accompagner les entreprises en leur fournissant gratuitement une évaluation de leur plan de transition (degré de maturité de leur stratégie, trajectoire de décarbonation) et de leur stratégie en rapport avec leur exposition aux aléas climatiques. Il s'adresse autant à une entreprise peu mature sur ces sujets, lui permettant d'approcher ces sujets complexes grâce à des questionnaires modulables et à l'accompagnement de l'analyste Banque de France, qu'à une entreprise ayant déjà mis en place un plan de transition ou une stratégie aboutie d'adaptation.

L'indicateur climat peut être utilisé par l'entreprise en interne (collaborateurs, conseil d'administration). Sous réserve d'accord pour sa diffusion dans le Fichier bancaire

<sup>7</sup> Les plus grandes entreprises du secteur ont été sollicitées en 2023 et n'ont donc pas été approchées en 2024 : elles sont donc exclues de l'échantillon. Ainsi, la taille des entreprises, en 2024, ne fait pas varier la distribution.

<sup>8</sup> Seules 31 % des entreprises productrices d'électricité sont jugées « très avancées » sur l'indicateur climat de maturité de transition (ICMT). Cela illustre la complémentarité des deux indicateurs, les émissions en dehors du scope 1 étant exclues de l'ICT pour ce secteur.

des entreprises pour le climat (FIBEC), l'entreprise peut également l'utiliser auprès de certaines parties prenantes externes (cf. *infra*).

### Un indicateur de référence potentiel auprès des financeurs

L'indicateur climat a pour objectif de faciliter le dialogue entre les entreprises et leurs contreparties et de devenir un indicateur de référence pour le financement de la transition écologique. En offrant une vision fiable de la transition et de l'adaptation des entreprises, cet indicateur

de référence pourrait faciliter leur accès aux financements. La Banque de France peut, avec l'accord de l'entreprise<sup>9</sup>, mettre à disposition des acteurs du financement le résultat de l'évaluation ainsi que tout ou partie des données collectées, sur la plateforme FIBEC, gérée par la Banque de France sur le même principe que le Fichier bancaire des entreprises (FIBEN), quant à lui dédié à la cotation financière<sup>10</sup>. De premières informations seront disponibles à compter de 2026. L'entreprise peut aussi utiliser l'indicateur climat vis-à-vis de certaines contreparties externes (donneurs d'ordre, notamment).

## Bibliographie

Agence internationale de l'énergie (2023)  
*World Energy Outlook 2023*, octobre.

Direction générale des Entreprises (2025)  
« Changement climatique et entreprises : une indispensable adaptation ».

Kohler (M.), Da Costa (P.), Cluzel (F.)  
et Umbricht (L.) (2025)  
« Corporate climate ratings ».

NGFS, Réseau des banques centrales et des superviseurs  
pour le verdissement du système financier (2025)  
*NGFS Short-term Climate Scenarios for central banks  
and supervisors*, mai.  
[Télécharger le document](#)

NGFS (2024)  
*NGFS long-term scenarios for central banks and  
supervisors*, novembre.  
[Télécharger le document](#)

<sup>9</sup> L'indicateur climat s'inscrit dans un triple volontariat : les entreprises sont i) libres de répondre ou non aux sollicitations de la Banque de France et aux questionnaires, ii) libres de diffuser ou non les données brutes, et iii) libres de diffuser ou non leur indicateur climat. Les entreprises soumises à la CSRD n'entrent cependant pas dans ce volontariat et la diffusion des éléments se fait d'office.

<sup>10</sup> Pour FIBEN, cf. <https://www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/banques-assurances-prestataires-fiduciaires/fichier-bancaire-entreprises-fiben>

## Annexe

### Présentation des références sectorielles

La dimension de transition comprise dans l'indicateur climat de la Banque de France s'appuie sur la comparaison entre la trajectoire de décarbonation tangible de l'entreprise avec une norme de décarbonation sectorielle.

Cette norme est définie pour correspondre à une trajectoire de réchauffement compatible avec l'accord de Paris, c'est-à-dire un réchauffement global contenu en deçà de 1,5 °C par rapport aux moyennes préindustrielles. Les trajectoires de décarbonation sectorielles doivent présenter une cohérence intrasectorielle (faisabilité économique et technologique) et intersectorielle (la transition d'un secteur ne doit pas bloquer la transition d'un autre). De plus, la méthodologie développée par la Banque de France requiert que les résultats de la modélisation d'une économie alignée sur 1,5 °C soient disponibles sous la forme de métriques physiques d'activités. Les émissions carbone rapportées à des métriques d'activités monétaires possèdent en effet le désavantage d'être sensibles aux stratégies de prix de chaque entreprise et aux fluctuations de marché.

#### Le modèle GEC de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)

Les références sectorielles de l'indicateur climat de transition reposent sur des scénarios de décarbonation à l'échelle mondiale, allouant le budget carbone mondial par secteur et par année. Plusieurs organisations fournissent de tels scénarios, dont l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Le modèle GEC de l'AIE (*Global Energy and Climate Model*) présente l'ensemble de ces caractéristiques et a donc été retenu comme norme de décarbonation de référence pour l'ensemble des secteurs mis en production lors de la campagne « climat 2024 ». Le service Climat Entreprises de la Banque de France réalise également ce type d'opérations à partir de scénarios de décarbonation de l'AIE.

La Banque de France et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) ont renouvelé en 2024 un partenariat, dans le cadre duquel l'Ademe a notamment fourni des références sectorielles utilisées pour appliquer

la méthodologie ACT Évaluation. Le *carbon performance tool* et *ACT NZE Refresh* sont les noms des outils qui fournissent des compilations de références sectorielles pour de nombreux secteurs. Les informations sont issues des rapports *Perspectives sur les technologies énergétiques* (*Energy Technology Perspectives*, ETP) et *Net Zero* de l'AIE.

#### Comment sont utilisés ces scénarios dans les différents secteurs en production ?

Les scénarios sont construits avec des granularités au niveau géographique, de la catégorie de biens et des technologies différentes.

L'objectif est de pouvoir mieux prendre en compte certaines spécificités de la zone géographique, comme la réalité des leviers à disposition de l'entreprise, l'intensité moyenne des acteurs de la zone, le mix électrique de la zone, etc.

Le cadre d'analyse des références sectorielles assuré par le service Climat Entreprises vise à s'assurer chaque année qu'elles répondent aux standards de qualité de l'indicateur climat de transition (ICT). Cela concerne la crédibilité scientifique de l'organisme émetteur, le scénario utilisé et sa cohérence avec l'accord de Paris, l'équité entre les différents secteurs d'activité, le niveau de granularité technologique, géographique et temporel.

---

#### Éditeur

Banque de France

#### Secrétaire de rédaction

Alexandre Capony

#### Directeur de la publication

Claude Piot

#### Réalisation

Studio Création

Direction de la Communication

#### Rédaction en chef

Céline Mistretta-Belna

ISSN 1952-4382

Pour vous abonner aux publications de la Banque de France

<https://www.banque-france.fr/fr/alertes/abonnements>

